



CENTRE D'ÉTUDES ET DE
FORMATION DES SALARIÉS
DES TRANSPORTS ET DE
L'ÉQUIPEMENT

BULLETIN D'INSCRIPTION

Le CSE :

Adresse :

Email :

Inscrit le participant suivant à la formation des élus CSE qui aura lieu 47-49 avenue Simon Bolivar, Paris 19^e

du lundi au vendredi

Nom et prénom :

N° NPA :

Adresse personnelle :

N° portable :

Email :

Le participant a-t-il des besoins spécifiques ? Oui Non Si oui, lesquels ?

CONVENTION DE FORMATION

La formation doit faire l'objet d'une convention de formation entre le CENEFOSTE et la structure commanditaire. Il appartient à cette dernière de renvoyer au CENEFOSTE un exemplaire de la convention signée au minimum 15 jours avant le début de la formation.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DES STAGIAIRES

Frais directement pris en charge par l'institut

- ➔ **Déjeuners** : Le stagiaire déjeune au restaurant de l'immeuble des Fédérations CFDT avec l'ensemble du groupe. Tout déjeuner pris en dehors du groupe ne sera pas remboursé.
- ➔ **L'hébergement** (pour les provinciaux) en chambre individuelle avec petit-déjeuner pour quatre nuits :

Chambre pour la nuit du* : au Oui Non

Arrivée la veille : Oui Non

Frais remboursés aux stagiaires

- ➔ **Frais de transport** : le stagiaire s'occupe lui-même des réservations et de l'achat.
- ➔ **Les repas du soir sont libres** : remboursement de 21,00 € par repas. Tout dépassement est à la charge du stagiaire.
- ➔ Le coût total et le paiement de la formation sera l'objet d'un paragraphe de la convention.
- ➔ Les frais de transport et de repas du soir sont remboursés aux stagiaires par le CENEFOSTE sur justificatifs originaux après la formation.

Le remboursement des frais de transport et des dîners fera l'objet d'un envoi unique comprenant :

- ➔ La note de frais remise lors de la formation dûment remplie.
- ➔ Les justificatifs originaux.
- ➔ Un RIB.

**Tout dossier de remboursement
incomplet ne sera pas traité.**

Signature du secrétaire du
CSE et cachet :